

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la Cohésion des Territoires

Arrêté du 20 juillet 2022

portant désignation d'un fonctionnaire chargé de la recherche et de la constatation d'infractions
en application de l'article L.1451-1 du code des transports

NOR : TRET2221980A

(Texte non publié au journal officiel)

Objet : mesure individuelle désignant un agent pour la recherche et la constatation d'infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports ferroviaire, guidé et routier.

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication.

Notice : Pour permettre à un fonctionnaire ou agent de l'État d'exercer des missions visant à rechercher et constater des infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports ferroviaire, guidé et routier, il doit être assermenté et commissionné.

Lorsque son statut ne le prévoit pas expressément, il peut être désigné par arrêté du ministre chargé des transports.

Référence : article L. 1451-1 du code des transports.

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports,

Vu le code des transports, notamment son article L. 1451-1 ;

Vu la demande en date du 2 juin 2022 adressée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne – Franche-Comté ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane PRAT, attaché des administrations de l'État, responsable de l'antenne de contrôle des transports de la Côte-d'Or au sein du pôle contrôle du département régulation des transports de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne – Franche-Comté, est désigné pour la recherche et la constatation d'infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports ferroviaire, guidé et routier dans le cadre d'opérations de contrôles effectuées dans sa région d'affectation.

Article 2

La directrice des mobilités routières est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait le 20 juillet 2022

Pour le ministre et par délégation,

La sous-directrice de la régulation et de la performance durable des transports routiers,

Sylvie ANDRE